

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU NETTOYAGE EN
GARANTISSANT DES HORAIRES DE JOUR - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« proscrit »

les mots :

« interdit pour ces mêmes salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel